



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE TERRITORIALE DE GUYANE**

Assemblée Plénière du 02/07/2021

Délibération n° AP-2021-54 – Fixation et désignation de la Commission Permanente

L'an deux mille vingt et un et le vendredi 2 juillet à 09 heures, la Collectivité territoriale de Guyane s'est réunie en séance de droit, suite aux scrutins des 20 et 27 juin 2021 à la Cité Administrative Territoriale : « Salle des Délibérations », sous la présidence de monsieur Gabriel SERVILE, Président.

Etaient présents : Mme Sherly ALCIN, M. Lucien ALEXANDER, M. Rodolphe ALEXANDRE, M. Jessi AMERICAIN, M. Roger ARON, M. François BAGADI, Mme CHRISTIANE BARBE, M. Julnor BELIZAIER, M. Albéric BENTH, M. Philippe BOUBA, Mme Muriel BRIQUET, Mme Aïssatou CHAMBAUD, M. Boris CHONG-SIT, M. Patrick COSSET, Mme Karine CRESSON-IBRIS, Mme Samantha CYRIAQUE, M. Félix DADA, Mme Juliette DANIEL, M. Pierre DESERT, Mme Nelly DESMANGLES, M. Raymond DEYE, Mme Bernadette DUCLONA, M. Jean-Paul FERREIRA, M. Denis GALIMOT, Mme Léda GEORGES, M. Crépin KEZZA, M. Jean-Claude LABRADOR, M. Thibault LECHAT-VEGA, M. Gilles LE GALL, Mme Catherine LÉO, M. Chester LEONCE, M. Jean-Luc LE WEST, M. Serge LONG-HIM-NAM, Mme VIOLAINE MACHINI PROST, Mme Audrey MARIE, M. René MONERVILLE, M. Christian NOKO, Mme Isabelle PATIENT, Mme Keena PERLET, M. Claude PLENET, M. Emmanuel PRINCE, Mme Marie-Lucienne RATTIER, M. François RINGUET, Mme ROBINSON-CHOCHO, Mme Patricia SAID, M. Zadkiel SAINT-ORICE, M. Gabriel SERVILE, Mme Magda SOESANNA, Mme Tiarrah STEENWINKEL, Mme Sergina TELON, Mme Mirta TANI, M. Jocelyn THERESE, Mme Isabelle VERNET, M. Benfelino WAARHEID, M. Enrico WILLIAM

Vu la Constitution,

Vu les résultats du scrutin du 27 juin 2021 ;

Vu la réunion de droit du 2 juillet 2021 ;

Vu la délibération AP-2021-53 Portant élection du Président de la Collectivité Territoriale de Guyane ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier ses articles L.7123-4 et L. 7123-5;

Vu la désignation de Madame Tiarrah STEENWINKEL, benjamine de l'Assemblée de Guyane, en qualité de secrétaire ;

Vu la proposition de liste consensuelle relative à la composition de la Commission Permanente déposée par Madame Isabelle PATIENT et Monsieur Thibault LECHAT-VEGA à 11h52, lors de la ,suspension de

Accusé de réception en préfecture
973-200062641-2021-07-07-AP-2021-54-DE
Date de télétransmission : 07/07/2021
Date de réception préfecture : 07/07/2021

Vu le rapport n° AP-2021-57-2 du Président de la Collectivité Territoriale de Guyane ;

DELIBERE

DONNE ACTE à Monsieur le Président de la Collectivité territoriale de Guyane du présent rapport n° AP-2021-57-2

ARTICLE 1 : FIXE la Commission Permanente à 30 membres, répartis comme suit :

- ✓ 15 Vice-Présidents de l'Assemblée de Guyane :
- ✓ 15 Autres membres Conseillers de l'Assemblée de Guyane :

Soit une Commission Permanente de 31 membres auxquels s'ajoute le Président, membre de droit.

ARTICLE 2 : PREND ACTE du dépôt d'une liste consensuelle *comportant une candidature pour chaque poste à pourvoir à la Commission Permanente.*

ARTICLE 3 : ADOPTE la liste des conseillers de l'Assemblée de Guyane qui compose la Commission Permanente.

ARTICLE 4 : La commission Permanente est ainsi constituée

Le Président :

Monsieur Gabriel SERVILE

Les Vice-Présidents :

1 ^{er} V-P :	M. Jean-Paul FEREIRA	2 ^{ème} V-P :	Mme Annie ROBINSON CHOCHO
3 ^{ème} V-P :	M. Thibault LECHAT-VEGA	4 ^{ème} V-P :	Mme Patricia SAÏD
5 ^{ème} V-P :	M. Philippe BOUBA	6 ^{ème} V-P :	Mme Aïssatou CHAMBAUD
7 ^{ème} V-P :	M. Roger Alain ARON	8 ^{ème} V-P :	Mme Samantha CYRIAQUE
9 ^{ème} V-P :	M. Chester LEONCE	10 ^{ème} V-P :	Mme Bernadette DUCLONA
11 ^{ème} V-P :	M. Emmanuel PRINCE	12 ^{ème} V-P :	Mme Karine CRESSON
13 ^{ème} V-P :	M. Jean-Luc LE WEST	14 ^{ème} V-P :	Mme Tiarrah STEENWINKEL
15 ^{ème} V-P :	M. Raymond DEYE		

Les autres membres de la Commission Permanente :

- | | |
|------------------------|----------------------------|
| - Mme Muriel BRIQUET | - Monsieur Jessi AMERICAIN |
| - Mme Sherly ALCIN | - M. François BAGADI |
| - Mme Catherine LEO | - M. Rodolphe ALEXANDRE |
| - Mme Audrey MARIE | - M. Julnor BELIZAIRE |
| - Mme Juliette DANIEL | - M. Albéric BENTH |
| - Mme Isabelle PATIENT | - M. Denis GALIMOT |
| - Mme Magda SOESANNA | - M. Félix DADA |
| - Mme Nelly DESMANGLES | |

ARTICLE 4 : Le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane, le Directeur Général des Services et le Payeur territorial sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Collectivité Territoriale de Guyane.

55 POUR	Mme Sherly ALCIN, M. Lucien ALEXANDER, M. Rodolphe ALEXANDRE, M. Jessi AMERICAIN, M. Roger ARON, M. François BAGADI, Mme CHRISTIANE BARBE, M. Julnor BELIZAIRE, M. Albéric BENTH, M. Philippe BOUBA, Mme Muriel BRIQUET, Mme Aïssatou CHAMBAUD, M. Boris CHONG-SIT, M. Patrick COSSET, Mme Karine CRESSON-IBRIS, Mme Samantha CYRIAQUE, M. Félix DADA, Mme Juliette DANIEL, M. Pierre DESERT, Mme Nelly DESMANGLES, M. Raymond DEYE, Mme Bernadette DUCLONA, M. Jean-Paul FERREIRA, M. Denis GALIMOT, Mme Léda GEORGES, M. Crépin KEZZA, M. Jean-Claude LABRADOR, M. Thibault LECHAT-VEGA, M. Gilles LE GALL, Mme Catherine LÉO, M. Chester LEONCE, M. Jean-Luc LE WEST, M. Serge LONG-HIM-NAM, Mme VIOLAINE MACHINI PROST, Mme Audrey MARIE, M. René MONERVILLE, M. Christian NOKO, Mme Isabelle PATIENT, Mme Keena PERLET, M. Claude PLENET, M. Emmanuel PRINCE, Mme Marie-Lucienne RATTIER, M. François RINGUET, Mme ROBINSON-CHOCHO, Mme Patricia SAID, M. Zadkiel SAINT-ORICE, M. Gabriel SERVILE, Mme Magda SOESANNA, Mme Tiarrah STEENWINKEL, Mme Sergina TELON, Mme Mirta TANI, M. Jocelyn THERESE, Mme Isabelle VERNET, M. Benfelino WAARHEID, M. Enrico WILLIAM
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	
NUL(S)	

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Cayenne.

Fait et délibéré à cayenne, le 2 Juillet 2021

Collectivité
Territoriale
de Guyane

Le Président

Gabriel SERVILE

Accusé de réception en préfecture
973-200052678-20210707-AP-2021-54-DE
Date de télétransmission : 07/07/2021
Date de réception préfecture : 07/07/2021